

**PROGRAMMES D'ÉDUCATION
COOPÉRATIVE ÉTUDES-
TRAVAIL À L'ÉTRANGER**

*Parrainés par les collèges et
universités du Canada*

DESCRIPTION

Dans le but de promouvoir les relations internationales et de resserrer les liens de coopération dans le domaine de l'éducation et de la recherche, les collèges et les universités du Canada concluent des ententes de collaboration avec des établissements d'enseignement d'autres pays qui partagent les mêmes objectifs.

Les universités et les collèges canadiens suivants sont jumelés à des établissements étrangers.

Collèges	Pays participants
Camosun (C.-B.)	12
Fanshawe (Ont.)	2, 5
Georgian (Ont.)	5, 7
Sir Sandford Fleming (Ont.)	8, 11
Sheridan (Ont.)	11

Universités	Pays participants
Alberta	3, 14
McMaster (Ont.)	4
Nouveau-Brunswick	5
Ottawa (Ont.)	4
Queens (Ont.)	11
Ryerson Polytechnical (Ont.)	5
Victoria (C.-B.)	1, 2, 4, 5, 9, 10, 11, 13
Waterloo (Ont.)	1, 2, 4, 5, 6, 10, 11

Pays

1. Australie
2. États-Unis
3. Finlande
4. France
5. Grande-Bretagne
6. Irlande
7. Italie
8. Japon
9. Nouvelle-Zélande
10. Pays-Bas
11. République fédérale d'Allemagne
12. République tchèque
13. Russie
14. Suède

DURÉE DES STAGES

Selon l'entente convenue avec l'établissement étranger, les étudiants inscrits à un programme coopératif peuvent étudier et travailler dans le pays d'accueil pendant une période pouvant aller jusqu'à un an.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les étudiants inscrits à un programme d'éducation coopérative dans un collège ou une université peuvent présenter une demande de participation.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les étudiants qui désirent travailler ou étudier à l'étranger sont priés de s'adresser aux autorités du collège ou de l'université qu'ils fréquentent pour obtenir des précisions sur les divers programmes ainsi que sur les conditions d'admissibilité.